EST-IL PERMIS DE VOLER DE L'ARGENT EN AYANT L'INTENTION DE LE RENDRE ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Le licite & l'illicite





Est-il permis de voler de l'argent en ayant l'intention de le rendre ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 0min 18

Question :
Le questionneur dit : est-il permis de voler de l'argent en ayant l'intention de le rendre ?

Réponse :

Il n'est pas permis de prendre l'argent d'une personne sauf avec son agrément et son autorisation. Il n'est pas permis de le prendre avec l'intention de le rendre alors que son propriétaire n'est pas au courant et ne lui a pas autorisé.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : alfawzan.af.org.sa/node/14253